

ABONNEMENT.

Numéro. 30 fr.
Trois mois. 85 fr.
Six mois. 160 fr.
Un an. 300 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR, au bureau du Journal, en envoyant un mandat sur la poste, ou chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne. 20 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 AVRIL

A l'occasion des fêtes de Pâques, l'Echo Saumurois ne paraîtra pas lundi 6 avril.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

LES AYOTEMENTS.

La crise ministérielle est entrée dans une nouvelle phase. M. de Freycinet a remis avant-hier ses pouvoirs à M. le Président de la République après avoir poursuivi pendant tout le jour de laborieuses négociations.

A neuf heures et demie du soir, M. de Freycinet se rendait à l'Élysée, et après avoir fait connaître à M. le Président de la République l'insuccès des négociations qu'il avait tentées, il lui rendait ses pouvoirs, en déclarant qu'il renonçait à se charger plus longtemps de la formation du nouveau cabinet.

C'est le refus de M. Spuller d'entrer dans la combinaison qui a déterminé la renonciation de M. de Freycinet. La détermination de M. Spuller avait en effet pour conséquence un refus de concours du groupe de l'union républicaine, et M. de Freycinet n'a pas cru pouvoir, dans ces conditions, constituer un cabinet auquel manquerait l'adhésion de ce groupe.

L'intransigeant et la Petite République française annonçaient hier que le Président de la République allait faire appeler M. Brisson pour le mettre en demeure de composer un ministère.

Dans le cas où M. Brisson accepterait, M. de Freycinet lui offrirait de prendre sous sa présidence le portefeuille des affaires étrangères.

Le Figaro croit savoir que M. Grévy chargerait MM. Devès et Constans de résoudre le problème ministériel.

Enfin le Gaulois met en avant le nom de M. Dauphin pour le cas très-vraisemblable où M. Devès échouerait dans sa mission.

A cinq heures, il n'y avait aucun ministère constitué. En revanche, nous comptons déjà quatre avortements et quatre présidents de conseil fauchés en herbe.

M. de Freycinet qui avait consenti, jeudi soir, sur les sollicitations de son ami Grévy, à courir encore toute la nuit après des ministres, est venu déclarer hier matin qu'il renonçait décidément à la tâche, l'union républicaine ne voulant pas céder une pierre ou un pouce de ses prétentions. — Alors, on a hélé M. Lewal qui, après une courte entrevue, a annoncé sa formelle intention de ne faire partie d'aucune combinaison. — En désespoir de cause, on a appelé M. Constans qui s'est d'abord fait munir d'un blanc-seing de dissolution, puis s'est mis en course, promettant de donner une réponse avant 4 heures. Il en était 5 que l'on n'avait rien vu. Les odeurs de M. Constans n'ont encore captivé personne.

Mieux encore, on dit que M. Constans a remis ses pouvoirs et que M. Brisson a été traîné de force à la présidence.

Voici donc, en présence des graves événements de l'extérieur et de l'anxiété publique, la République « qui nous divise le moins » ne pouvant décider ses fils à renoncer à leurs haines ou à céder de leurs prétentions. Quelle démonstration de l'antipatriotisme et de l'impuissance des républicains !

A 6 heures 1/2, on donnait dans les couloirs les détails les plus circonstanciés sur la manière dont les négociations engagées par M. de Freycinet ont été rompues.

Les divers membres du nouveau ministère étaient réunis à la présidence, les décrets étaient prêts.

M. Grévy attendait pour mettre sa signature au bas des décrets, lorsque M. Spuller est arrivé et a déclaré que ses amis étaient d'avis que l'ancien ministère devait revenir aux affaires.

Il se retirait, M. Pierre Legrand l'a immédiatement suivi dans sa retraite.

Voilà les moyens employés par l'union républicaine pour faire avorter toute combinaison et maintenir le pays dans cette pénible situation.

Le groupe de l'union républicaine s'est réuni pour aviser aux mesures à prendre dans la situation présente. Elle cherche un moyen de provoquer une manifestation quelconque en faveur du ministère démissionnaire.

On parle d'une démarche auprès du Président de la République pour l'inviter à mettre fin à l'intérim par la nomination d'un cabinet d'affaires provisoire, en attendant qu'une détente se soit produite dans les esprits et que M. Jules Ferry puisse reprendre la direction du cabinet.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

LE GÉNÉRAL BRIÈRE DE L'ISLE.

Plusieurs journaux ont annoncé hier matin que le général Brière de l'Isle a été destitué du commandement en chef du corps expéditionnaire du Tonkin.

Cette nouvelle est complètement fautive. Quoi qu'il arrive, il est de toute évidence qu'on ne peut retirer au général le commandement de nos troupes au Tonkin avant que son successeur éventuel ne soit arrivé en Chine.

LA RETRAITE DU COLONEL HERBINGER.

Le gouvernement a reçu la dépêche suivante d'Hanoi, 4^{er} avril :

« La blessure de Négrier va aussi bien que possible. Pas de fièvre.

« L'évacuation de Lang-Son à la suite de la blessure de Négrier semble avoir été un peu précipitée, surtout après la réussite d'une contre-attaque de notre part sans perte sensible pour nous.

« La brigade avait 20 jours de vivres et

de munitions qui lui permettaient d'attendre les convois en route annoncés.

« On ne s'explique pas non plus l'évacuation si rapide de Dong-Song.

« Jusqu'à présent, les Chinois semblent vouloir occuper leurs anciennes positions au nord de Déo-Quan.

« La situation est, en résumé, meilleure que ne le laissent supposer les renseignements qui m'étaient venus depuis huit jours.

« Aujourd'hui, le colonel Desbordes a pris le commandement de la brigade à Chu.

» BRIÈRE DE L'ISLE. »

Au sujet de cette dépêche, voici ce que dit le Journal d'Indre-et-Loire :

« Le général Brière de l'Isle qui ne s'illusionne pas sur les dangers que courent ses troupes affaiblies et débordées par le nombre, redoutait leur destruction. Aujourd'hui il a appris par le gouvernement l'effet de sa dernière dépêche. Il exprime sa satisfaction de ne pas voir ses craintes entièrement réalisées. Cela aidera M. de Freycinet à former son ministère. Mais la situation n'en reste pas moins désastreuse, puisque nous sommes obligés d'abandonner tous les points conquis et que pour avoir été battus, nous ne sommes guère plus avancés qu'après la mort du commandant Rivière.

« Et puis, l'appréciation plus réservée qu'on lit dans ce télégramme, est-elle bien du général Brière de l'Isle? Beaucoup penseront que, si le général était homme à perdre l'esprit si aisément, il ne serait peut-être pas assez généreux pour l'avouer dans ses télégrammes. Il sera peut-être bien indigné de cette intercalation étrange de M. de Freycinet dans son télégramme. »

Copie d'un télégramme du bureau télégraphique de Haiphong, arrivé à Paris, hier matin, à 8 heures 30 :

« Haiphong, 3 avril, 10 h. 15 matin. » Interruption électrique entre Haiphong et quartier général depuis hier une heure.

Cette interruption n'est que momentanée,

49 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

VII

A TRAVERS CHAMPS.

La Terreur était à son apogée quand je pris place avec M. de Montmahé, sa fille et Mme Louise dans la voiture achetée pour nous transporter en Bretagne. J'étais heureux de partir; ma récente rencontre me prouvait que nous n'étions pas en sûreté dans notre retraite du clos Saint-Lazare, que le moindre incident pouvait nous trahir. Puis le dernier mot qu'avait prononcé Mariette était le nom de cette province loataine. Une fois mes amis arrivés dans l'asile qui promettait la sécurité, je me proposais de poursuivre sans relâche mes recherches à la poursuite de mes parents. Le champ où elles devaient s'exercer était vaste, mais je sentais mon courage à la hauteur de ma tâche, et je comptais sur l'aide de Dieu. Lorsque nous arrivâmes à la barrière par laquelle nous devions sortir de Paris, mon cœur battait avec violence; je voyais une foule d'hommes à la physionomie

brutale qui dévisageaient les voyageurs, et je me disais: « Si Cyprien était là! » Sa place n'était-elle pas où il y avait une œuvre malfaisante à accomplir? Mais il y avait bien d'autres endroits où ses passions mauvaises pouvaient se donner carrière; on examina nos papiers et on nous laissa passer.

Nous marchâmes à petites journées et traversâmes sans difficulté les premières villes que nous rencontrâmes sur notre route; nos passeports étaient en règle et nous servaient de talisman. Ces heures d'attente nous encouragèrent, et bientôt, à la contrainte des premiers jours, succéda une liberté d'humeur qui rappelait les bonnes soirées de l'hôtel du Marais. Pendant que les arbres fuyaient derrière nous des deux côtés de la route, nous causions de mille choses, notre conversation ne manquait même ni d'enjouement ni de gaieté. M. de Montmahé reprenait confiance, et sa fille charmait la longueur du chemin par l'originalité de ses réparties, le piquant de ses saillies.

Je crois que cette joyeuse humeur, qui n'était pas dans les habitudes de son caractère naturellement sérieux, était préméditée. Elle voulait écarter de l'esprit de son père la préoccupation et l'inquiétude; je m'efforçai de me mettre à l'unisson avec elle, sans y réussir complètement.

Je savais qu'à cette époque un voyage aussi long était une grosse affaire. Partout, dans les villes

comme dans les bourgs, on trouvait l'écho des passions révolutionnaires de Paris. L'esprit d'imitation y était pour beaucoup, la peur aussi; on tenait à donner des gages aux puissants du jour pour se mettre à l'abri des persécutions, et pour plus de sûreté on forçait même la note. Presque partout les clubs, les municipalités singeaient le langage du club des Jacobins et de la Commune de Paris; partout aussi on était disposé à voir dans les inconnus des suspects et même des émissaires dangereux.

Nous eûmes plus d'une fois à subir des interrogatoires menaçants et on ne nous épargna pas les insinuations soupçonneuses; mais l'aisance de notre attitude, l'assurance de nos réponses nous tirèrent toujours d'affaire. Avant d'arriver à Rennes, notre cheval, malgré la lenteur de notre marche et de fréquents temps d'arrêt, était à bout de forces, nous fûmes obligés de le vendre et d'en acheter un autre à sa place.

Jusqu'alors, les paysages sur lesquels s'étaient arrêtés mes regards n'avaient produit sur moi d'autre impression que celle de quiconque n'est pas inaccessible aux beautés de la nature; mais quand nous arrivâmes dans la région limitrophe de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, j'éprouvai une impression indéfinissable. C'était sans doute l'effet des paroles que m'avait adressées Mariette; il me sembla que j'étais dans un pays qui parlait

particulièrement à mon cœur. Tout ce que je voyais était empreint d'un caractère sauvage qui avait pour moi un charme indicible. La terre se montrait de plus en plus aride; d'énormes fossés, surmontés d'arbres maigres au tronc noueux, séparaient les champs; de vastes espaces étaient couverts de genêts et d'ajoncs. A côté, le sol, plus ingrat encore, ne produisait que de chétives bruyères. Des troupeaux de petits moutons, des chevaux grands comme des ânes broutaient les grèdes brins qui parvenaient à pousser entre les pierres.

Les chemins devenaient de plus en plus mauvais. Profondément encaissés entre deux talus, ils présentaient des obstacles sans cesse renaissants. Tantôt le roc formait des bourrelets que la voiture avait peine à franchir, tantôt les roues s'enfonçaient dans de profondes ornières d'où nous avions grand-peine à sortir. C'était surtout avec la pluie que le voyage devenait terriblement fatigant. Il fallait pousser par derrière notre véhicule à moitié disloqué par les cahots, pour tenir en aide au pauvre cheval. Jamais cependant je ne m'étais senti aussi alerte et aussi dispos, il me semblait que l'âpre bise de la lande faisait pénétrer dans mes poumons comme une sève nouvelle. Parfois, mon imagination se figurait trouver une ressemblance des impressions de ma première enfance.

Sourient, pour soulager l'animal qui halétait en

elle se produit assez souvent et ne pourra empêcher longtemps les dépêches du corps expéditionnaire de nous être expédiées.

LA PAIX DE M. FERRY.

Il est exact qu'avant-hier M. Ferry a pendant plus de deux heures imposé sa présence au Président de la République sous prétexte de l'entretenir de fameuses propositions de paix acceptées par la Chine.

Or ces négociations dont on fait si grand étalage n'ont aucun caractère officiel ni même officieux. Ce n'est pas le gouvernement chinois qui négocie avec le gouvernement français, tant s'en faut. Ces négociations si importantes se passent entre un directeur de douanes chinoises et son agent à Londres, — entre un fonctionnaire allemand au service de la Chine et un Anglais commis du douanier.

Les beaux plénipotentiaires que voilà ! Et ne s'agit-il pas tout simplement pour la Chine d'obtenir l'autorisation de renouveler ses approvisionnements de riz pour reprendre, une fois ravitaillés, la lutte interrompue ?

Chronique générale.

Le correspondant de M. Ed. Grimbol constate que « les journaux conservateurs des départements sont unanimes à dénoncer avec énergie la complicité du Président de la République et de la majorité républicaine, dans les criminelles aventures dont le cabinet Ferry s'est rendu coupable. La chute honteuse du ministère ne paraît pas à ces organes de l'opinion départementale une question suffisante. La presse de province réclame à grands cris que les électeurs fassent justice des complices de M. Jules Ferry.

» L'unanimité avec laquelle la presse conservatrice et monarchique de tous nos départements flétrit les crimes et les fautes de cette servile majorité est un puissant écho de l'opinion publique. Nous regrettons de ne pouvoir citer les protestations indignées de tous nos confrères. »

LES DÉCORÉS « IN EXTREMIS »

L'adoption de la proposition Le Provost de Launay sur les décorations conférées par les ministres défunts a plongé bien des gens dans la consternation.

En effet, chaque ministre avait, paraît-il, sa petite nomination toute prête, et l'Officiel d'aujourd'hui devait contenir dix-sept décrets conférant la Légion-d'Honneur à de petits jeunes gens qui viennent d'être entraînés dans la débâcle de leurs protecteurs.

La République française publie l'information suivante :

« La commission des crédits du Tonkin s'est réunie sous la présidence de M. Ch. Floquet. Elle a entendu la lecture d'une lettre de M. Jules Ferry auquel elle avait

fait demander communication des documents se rattachant à la question.

» Dans cette lettre M. Jules Ferry fait savoir qu'il est prêt à lui adresser immédiatement les documents relatifs aux opérations militaires, mais que, pour les négociations relatives à la paix, il a le regret de ne pouvoir transmettre qu'à son successeur les pièces qui s'y rattachent. »

On n'est pas plus cynique.

La répartition des volontaires pour le Tonkin a été faite en tenant compte de l'effectif général des régiments d'infanterie, qui varie selon les régions et suivant le nombre de détachements que chaque corps fournit soit à l'intérieur, soit en Algérie. Les régiments à gros effectifs ont eu à fournir vingt hommes ; mais dans la plupart des autres la note de l'état-major général du ministre réclamait seulement quinze volontaires.

Nous avons le regret d'apprendre que la santé de S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, inspire depuis vingt-quatre heures d'assez vives inquiétudes.

D'après les dernières nouvelles, on craint d'un moment à l'autre une issue fatale.

De nombreuses et d'ardentes prières s'élèvent de toutes parts vers le Ciel pour que Dieu conserve à Paris et à la France le vénéré et bien-aimé prélat.

Le Saint-Père a envoyé la bénédiction apostolique à S. Em. le cardinal Guibert.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 avril.

La Bourse attend toujours qu'un ministère soit constitué. Selon qu'il sera plus ou moins homogène, plus ou moins durable, les carnets des intermédiaires s'ouvriront plus ou moins facilement.

Le 3 0/0 est à 78.65, l'amortissable à 80.50, le 4 1/2 0/0 à 108.85.

L'action du Crédit Foncier de France monte à 1,346.

Le succès de l'émission des nouvelles obligations foncières ne se dément pas un seul instant. La petite épargne utilisera certainement les jours de fête pour adresser ses souscriptions par correspondance. Rappelons qu'il suffit d'envoyer autant de fois 20 fr. que l'on désire d'obligations.

L'action de la Banque d'Escompte est ferme. Elle reprendra sa marche en avant dès que le marché se rendra mieux compte de la situation générale, ce qui ne peut tarder.

La Compagnie des Mines d'or de l'Indépendante émet 4,000 actions de 500 fr. La souscription est actuellement ouverte aux guichets de la Société de dépôts et comptes courants où les fonds sont reçus au crédit de MM. Marecard, Kraus et Cie.

Le versement de 250 fr. par titre suffira à la mise en valeur immédiate d'un million de minerai. Distant de 2 kilomètres du grand Callao, les gisements de l'Indépendante sont déclarés par les ingénieurs les plus compétents aussi riches que ceux de cette célèbre mine dont le titre original de 10,000 fr. vaut un million et demi aujourd'hui.

On peut souscrire par correspondance aux guichets de la Société des dépôts et comptes courants ou au siège social, 26, rue Richer.

L'action de la Société Générale est bien tenue sans changement. Le coupon se détache lundi. Les titres de l'Est Algérien sont très-recherchés.

La Rente italienne 30/0 cote 96.77. Le mouvement de hausse prévu se dessine et avant peu ce titre atteindra le pair.

gravissant une côte rocailleuse, tandis que Mme Louise restait dans la voiture et que M. de Montmahé conduisait le cheval par la bride, Mme Laurence et moi la précédaient à pied de quelques pas. Alors, quand la montée était plus rude, elle s'appuyait familièrement sur mon bras, et je me sentais tout fier de l'assistance que je lui prêtai. Mes membres avaient une élasticité dont je ne les aurais pas crus susceptibles ; il y avait plus de fermeté et d'éclat dans mes regards, mon teint avait bruni sous les caresses du vent et du soleil, l'expression de mon visage était devenu plus mâle : l'adolescent devenait un homme.

Elle m'en faisait la remarque d'un ton d'affection fraternelle et me disait qu'au milieu de ce paysage austère j'étais dans mon véritable élément. Elle aussi me paraissait changée. La nuance brune que le grand air avait communiquée à ses joues allait admirablement à son genre de beauté. Avec ses traits si purs, ses grands yeux, miroir limpide d'une âme dont rien n'avait altéré la candeur, elle éveillait en moi l'idée de ces anges qui figurent dans les naïves légendes de l'Armorique et dont on ne prononce le nom qu'avec un pieux respect.

Le chemin sinueux, presque impraticable, que nous suivions depuis longtemps cessa et fit place à un sentier accessible aux seuls piétons ; il était impossible d'aller plus loin en voiture. Nous yidmes une ferme située à une trentaine de pas

derrière un massif de châtaigniers. J'allai aux informations : nous étions en pays de la langue bretonne, où je n'aurais pu me faire comprendre sans le fils de la maison, jeune clerc que la Révolution avait arraché au séminaire de Vannes, où il étudiait pour être prêtre. J'appris que deux lieues nous séparaient encore du manoir de Coatren, but de notre voyage.

Mme Laurence, endurcie à la fatigue, ne s'effraya pas de cette course, mais Mme Louise se trouva dans l'impossibilité de l'entreprendre. L'excellente femme avait dissimulé jusqu'alors ses souffrances. Jamais elle ne s'était plainte, elle avait conservé une inaltérable sérénité sous l'étreinte de la douleur. Les braves gens de la ferme offrirent de la garder jusqu'au moment où l'on pourrait la conduire auprès de son maître ; elle ne voulait pas être un embarras pour nous et nous pressa de poursuivre notre route sans elle.

— Dans quelques jours, je vous rejoindrai, dit-elle.

Et, souriante, elle faisait des efforts héroïques pour cacher le mal qui la torturait. Hélas ! nous ne devions plus la revoir, et cette séparation, qu'elle nous présentait comme si courte, devait être éternelle. Elle dort du sommeil du juste dans le cimetière du village voisin. Créature simple et douce, elle m'apparaît encore comme le modèle de ce dévouement modeste qu'on trouve à toutes

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Conseil Municipal de Saumur.

Séance du 31 mars 1885.

M. Combiere ouvre la séance à huit heures, assisté de MM. Poitou et Vinsonneau, adjoints.

L'hémicycle se compose de MM. Coutard, Hubert, Cholet, Terrien, Milon, Piéron, Doussain, Rolland, Guédon, Goulard, Luard, Langlois, Poitevin, Lemarinier, Rivain.

M. Milon, nommé secrétaire de la session, a été appelé à prendre place au bureau ; mais M. Milon refuse, sous prétexte que cette séance est exceptionnelle et qu'il ne peut accepter la charge. Le Maire appelle le Conseil à procéder à l'élection d'un nouveau secrétaire. M. Milon est désigné de nouveau par ses collègues.

M. le Maire l'invite à s'asseoir à ses côtés et lui donne la parole pour la lecture du procès-verbal de la séance du 6 février.

Après cette communication, M. Terrien demande la parole. Le procès-verbal ne traduit pas sa pensée en ce qui concerne l'opinion émise sur le choix d'un professeur de dessin linéaire au cours public : il eût voulu voir ce mandat confié à l'architecte de la ville en contact avec les ouvriers, et non à un professeur du collège ; le procès-verbal ne le dit pas.

Pour la maison Bonneau, le procès-verbal est encore moins fidèle : M. Terrien voulait l'expropriation comme étant la solution la plus avantageuse aux intérêts de la Ville. Celle-ci, en abandonnant la mitoyenneté du mur, a commis une faute lourde. M. Bonneau a pu ouvrir des ouvertures et donner une plus-value à son immeuble au détriment de la Ville. Le procès-verbal n'a pas traduit la pensée de M. Terrien. Le secrétaire invite M. Terrien à rédiger une note des observations qui seront consignées au registre des délibérations.

Sous la réserve de ces additions, le procès-verbal est adopté.

Nous devons rappeler à cette occasion que l'Echo Saumurois, dans son numéro du 14 février dernier, a signalé les nombreuses fautes de droit commises en cette affaire par le Conseil sur les instigations de l'administration municipale.

RUE DE LA BUTTE-DES-MOULINS.

M. le Maire dit que l'administration a ouvert une enquête qui n'a donné lieu à aucune observation et qu'il avait dressé aussitôt le dossier pour arriver à une expropriation parce qu'il a vu dès le début, après quelques tentatives avec les propriétaires, qu'il ne pourrait arriver à une transaction amiable.

Il y a eu sur cette première affaire une grande précipitation et M. le Maire s'est montré très-sobre de communications au Conseil. L'enquête n'a rien produit, c'est

les heures, sans que jamais il paraisse avoir conscience de ses mérites.

A mesure que nous avançons, le pays était plus sauvage, aucune route ne s'ouvrait devant nous, à peine quelques sentiers traçant leurs méandres presque invisibles au milieu des landes et des rochers ; des hêtres aux rameaux tourmentés, des châtaigniers et, de temps en temps, des bouquets de sapins coupaient l'horizon ; les traces de culture étaient rares ; le sol, recouvert d'une maigre couche de terre végétale, ne produisait que du sarrasin. La vie ne se révélait dans cette triste solitude que par des vols d'alouettes qui s'enfuyaient en poussant des cris plaintifs, par des bêtes fauves qui glissaient au milieu des fougères et, de temps en temps, par des moutons dont les bergers chantaient une élegie monotone.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

Grand Théâtre d'Angers.

Dimanche 5 avril.

DENISE, pièce nouvelle en 4 actes, d'Alexandre Dumas fils, — par la Compagnie parisienne A. Godfrin et H. de Langlay.

assez l'usage ; le public se désintéresse trop facilement sans doute des questions sur lesquelles il est appelé à donner son avis. Cette négligence a toujours été la même, quelle que soit l'importance de l'affaire. Mais n'en murmure pas moins contre des entreprises dont il n'a pu se rendre compte d'abord et qui le choquent ou blessent ses intérêts.

Tout le quartier des Moulins redoute la perte du réservoir naturel qui se trouve au sommet de la côte, et qui sert depuis des siècles comme abreuvoir et à de nombreux besoins domestiques. La tranchée qui le longera sera, dit-on, au niveau sinon au-dessous du fond, ce qui sera une cause de son dessèchement ; déjà le fossé qui y amène les eaux est comblé.

Cette affaire peut encore être une source de difficultés pour l'avenir. Les habitants ne voudront-ils pas revendiquer des droits consacrés par la jurisprudence et par une jouissance plusieurs fois séculaire ?

BAIL DE L'HÔTEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Le bail de l'hôtel des Postes prend fin à la Saint-Jean prochaine et l'administration demande divers changements pour passer au nouveau bail : le bureau du Télégraphe serait transféré au premier étage ; le logement de M. le directeur, qui occupe ces appartements, serait reporté au second. La réception des dépêches se ferait toujours au rez-de-chaussée, mais la disposition de ce local recevrait des transformations.

On avait espéré d'abord que l'Etat prendrait à sa charge la moitié ou les deux tiers de la dépense. Mais il ne le veut pas (ou ne le peut pas, ce qui serait plus juste). Il se borne à offrir une augmentation de loyer pour indemniser la Ville des dépenses qu'elle fera.

M. le Maire n'a pas voulu prendre un engagement quelconque. Il demande l'avis du Conseil.

M. Coutard demande si l'administration des Postes ne peut pas se transporter ailleurs. L'intérêt public veut que les Postes ne quittent pas le centre de la ville. M. le Maire rassure M. Coutard à cet égard.

M. Piéron pense que la question doit être renvoyée à une commission. Le Maire passe ce jour cet avis.

M. Poitou propose de renvoyer l'examen de cette affaire à la commission des bâtiments. Le Conseil approuve.

En tous cas, les travaux pourront être exécutés en 1885, mais ils ne seront réglés que sur le budget de 1886. Tout le Conseil regrette que l'immeuble des Postes et Télégraphes soit si exigü.

Nous croyons savoir que les plans et la construction sont disposés en raison d'annexions, et si on n'en parle pas, c'est que les finances de la Ville ne le permettent pas. Si c'était une école, le cas serait bien différent : le chapitre des bonis et des plus-values de l'octroi serait tout grand ouvert.

TABLEAU HÉRITIERS JOLLY.

Le Maire expose au Conseil qu'un M. Jolly, notaire en Vendée, était venu remettre à la Ville un tableau de grandes dimensions représentant Une femme sur un canapé, lequel appartenait à une de ses clientes, M^{lle} Marie-Henriette Jolly, fille du sculpteur Jolly, décédé à Saumur le 23 octobre 1867. Ce tableau avait été confié au Musée par M. Chedeau, tuteur de la jeune fille Jolly, parce qu'il était trop grand pour être conservé dans la famille. Il n'y a dans les dossiers du Musée aucun acte constatant ce dépôt, et l'administration peut se croire autorisée à le garder.

Cependant, ce dépôt est à la connaissance de M. Terrien, qui était conseiller en 1867. M. Lemarinier en a entendu parler ; M. Guérin, ancien huissier, appelé, est venu certifier, et M. Pinault, notaire à Saumur, a délivré un extrait d'inventaire dressé à la suite du décès de M. Jolly et faisant mention dudit tableau comme appartenant aux héritiers Jolly et sans qu'il soit question nulle part qu'il dût être donné à la Ville.

En présence de tous ces témoignages, le simple dépôt du tableau au Musée de Saumur paraît bien établi et le Conseil décide qu'il y a lieu de le restituer à M^{lle} Marie-Henriette Jolly.

AFFAIRES DIVERSES.

Le Maire invite le Conseil à donner son avis favorable à une délibération du conseil d'administration des Hospices qui a dû voter de nouveaux crédits pour faire face aux excédents de dépenses sur presque toutes les fournitures des divers services.

Ce n'est qu'une affaire de forme. Le Conseil est favorable.

M. Serrat demande un quitus pour son ancienne adjudication des droits de place qui a pris fin au 4^e janvier dernier.

M. Manier fait la même demande pour adjudication de travaux de la Ville, laquelle a également fini au 4^e janvier.

Le Maire donne lecture d'une lettre de M. Pineau-Prier relativement à une demande supplémentaire de 250 fr. pour avance de 5,000 fr. qu'il a faite à la caisse du Bureau de bienfaisance. Il craint que le Conseil ait été mal éclairé sur cette question.

La chose est jugée, dit M. Luard, il n'y a pas à y revenir. M. le Maire approuve et le Conseil à sa suite.

M. le Maire dit au Conseil que les propositions de la Ville ont été adoptées par M. Bonneau; qu'il est prêt à donner lecture des conventions stipulées, conformément aux décisions du Conseil, en un sous-seing fort long.

Le Conseil le dispense de cette lecture.

TELEPHONES.

Un ingénieur électricien d'Angers a fait des propositions à l'administration pour établir à Saumur un réseau téléphonique pour le service des incendies. Il serait à la portée du concierge de la Mairie et communiquerait avec tous les officiers de pompiers et le service d'eau, administration et réservoirs. Avec ces appareils, chacun saurait aussitôt dans quel quartier un sinistre se serait manifesté et il n'y aurait pas d'hésitation.

Voici le tarif de cet électricien :

Les fils coûteraient 250 fr. le kilomètre; or, il en faudrait à Saumur 3 kilomètres 500, soit..... 875 fr.
Six appareils, à 200 fr. l'un. 4,200

Une autre maison de Paris, qui a eu un représentant à Saumur à l'occasion des sonneries au collège de filles, fait également ses offres de service. Son tarif n'est pas arrivé, mais il y a lieu de croire que les conditions de celle-ci sont infiniment plus douces.

A cette occasion, M. Coutard trouve qu'on manque d'eau dans les incendies.

M. Hubert combat l'opinion de son collègue.

M. Terrien profite de cette digression pour redemander au maire d'où en est le travail de la commission des Eaux. Elle n'a donc rien trouvé, rien produit? Quand se réunira-t-elle?

M. Hubert lui coupe la parole et réclame l'eau pour le quartier de la Croix-Verte.

— Qu'on trouve des abonnements, dit M. Combiere, et l'administration Fortin Hermann et C^o sera tenue de fournir de l'eau et de faire la canalisation.

M. Terrien revient à l'utilité de la réunion de la commission.

La question du compteur, que l'administration des Eaux veut rendre obligatoire et non gratuite, est remise sur le tapis. Le Maire dit que cette prétention n'est pas fondée. M. Coutard veut des affiches pour le faire savoir à la population. M. le Maire pense que mention en sera faite au procès-verbal et que la publicité donnée par la presse locale suffira.

Le téléphone est tombé dans l'eau.

SOUTIENS DE FAMILLE.

Le Maire donne lecture au Conseil de la demande de deux jeunes gens de Saumur pour être maintenus dans leurs foyers comme soutiens de famille.

La situation des familles ne permet pas au Conseil de donner un avis favorable.

(La fin au prochain numéro.)

M. l'intendant général Galliot est désigné pour procéder, en 1885, à l'inspection générale du personnel et des établissements du service de l'intendance du 9^e corps d'armée, et de l'inspection administrative de l'École de Saumur, de l'École d'infanterie de Saint-Maixent et de l'École régionale de tir du Ruchard.

Nous recevons la lettre suivante:

« Asnières, ce 3 avril 1885.

» Mon cher Directeur,

» On me demande de Saumur si je sais à quelle époque s'exécuteront les travaux des tramways saumurois.

» Auriez-vous l'obligeance de répondre pour moi que je serai lundi prochain à Saumur, et que j'irai m'en informer près de M. le concessionnaire lui-même.

» Recevez, etc.

» P. PROUTEAU. »

M. de Lagrange, receveur particulier à Saumur, est décédé avant-hier.

M. de Lagrange souffrait depuis longtemps, mais on ne s'attendait pas à une fin aussi prématurée.

La session d'avril des Conseils généraux s'ouvrira le lundi 43 courant.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de cinquante millions de francs (50,000,000) pour le Tonkin.

Pour, 493. — Contre, 0.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour.

— Sur la demande d'urgence en faveur de la proposition de M. Le Provost de Launay.

Pour, 248. — Contre, 56.

Ont voté pour : MM. de la Bourdonnaye, de Maillé, de Soland, de Terves, Bury.

A voté contre : M. Maillé (d'Angers).

N'a pas voté : M. Benoist.

FÊTES ET ASSEMBLÉES.

La première assemblée des environs de Saumur, qui attire toujours une foule considérable de promeneurs, aura lieu, comme chaque année, le lundi de Pâques, au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levés.

Une grande Cavalcade est organisée au profit des pauvres et des blessés du Tonkin

pour le lundi de Pâques, 6 avril, à Thouars.

Voici le programme de la fête :

Hérauts d'armes. — Trompettes à cheval. — Peloton de lanciers. — Char de l'Agriculture. — Cavaliers. — Char des Canotiers. — Seigneurs et Pages à cheval. — Char de la Musique. — Arabes. — Char du Madhi. — Gardes du Madhi à cheval. — Char de Gargantua. — Grande Noce villageoise, à ânes. — Char de l'Avenir. — Cavaliers indiens. — Somnambule. — Charlatan. — Bohémiens. — Char de Saint-Hubert. — Sonneurs de trompe. — Voitures diverses. — Quêteurs à pied et à cheval.

Le soir, à sept heures, retraite aux flambeaux. — Départ de la Maison-Blanche. — Retraite à Saint-Michel.

A huit heures, sous les Halles, banquet par souscription (prix de la souscription : 3 fr.).

Danses publiques et gratuites sur la place Saint-Laon.

Une tombola terminera la fête.

TOURS.

La saison d'opéra s'ouvrira dimanche au Théâtre-Français de Tours, sous la direction de M. G. Maurel.

Voici l'ordre des spectacles :

La Juive (dimanche 5 avril); Faust; la Favorite; Guillaume Tell; le Trouvère; les Huguenots; Robert le Diable; la Traviata; l'Africain; Hamlet; Mignon; Carmen; les Dragons de Villars; la Dame Blanche.

LA SOIRÉE DE JEUDI

La Rue de la Tonnelle, d'ordinaire si calme, présentait jeudi soir le Tableau le plus animé. — C'est que les Magasins du Printemps inauguraient par des Étalages splendidement éclairés la Mise en Vente de toutes les Nouveautés d'Été.

Dès huit heures, on parvenait à grande peine au n° 28, où flambaient de véritables Lustres de feu qui donnaient aux Magasins un aspect vraiment féerique.

Sous ces Lustres, avec un art infini, étaient placées les Primeurs de la Mode. — On eut dit une véritable avenue de Fraîches Toilettes et de Riches Vêtements — toute pavoisée de fleurs — de l'Effet le plus décoratif et dont le fond était formé par de Luxeuses Matinées et d'Éléphants Deshabillés.

Dans ce péle-mêle délicieux de soie, de dentelles, de perles, de fleurs, nous avons remarqué : — Un Mantelet exquis en Grenadine de soie entièrement couvert de broderies en perles de plomb, du meilleur effet. — Il paraît que ce sera la haute Nouveauté de la Saison.

Un Vêtement de Grand Luxe en Faille française avec Arabesques de belles perles noires à facettes étincelantes et garni de hauts volants de Chantilly.

La pièce principale, d'une grande Richesse, tout en étant d'un goût délicat, était une Magnifique Robe en Lainage

nacré, ornée de belles draperies brodées au plumetis du plus pur style Renaissance.

Enfin tout un monde de ravissants Costumes pour Fillettes et la plus belle Collection de Riches Ombrelles que nous ayons jamais vues.

C'est un grand Succès pour cette Maison d'avoir su concevoir cette merveille de Goût et de Décoration.

La Soirée de jeudi lui fait le plus grand honneur et fera, ce n'est pas douteux, un vif plaisir à la Clientèle d'Élite qu'elle est seule à posséder aujourd'hui à Saumur.

CURIEUSE.

Nous recommandons les excellents Civiets de Lièvre vendus à L'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 25 et 4 fr. la boîte, ainsi que les Tripes à la mode de Caen de la rue de la Grande-Traanderie, marque « à la Petite-Normande », à 80 centimes, 4 fr. 20 et 2 fr. 25 la boîte. — Ces produits n'ont besoin d'aucune préparation, il suffit de les réchauffer.

QUAND L'APPÉTIT NE VA PAS, RIEN NE VA. — Un voyageur de commerce écrivait de La Rochelle, le 6 novembre dernier, à M. Herizog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris : « Depuis quinze jours j'emploie vos Pilules Suisses à mon entière satisfaction. Je souffrais de douleurs internes depuis très-longtemps, je mangeais fort peu et je digérais mal. Depuis le peu de temps que je prends vos Pilules Suisses, je me sens beaucoup mieux, je suis presque totalement guéri. Ma femme souffrait également du même mal, ce n'est que vos Pilules Suisses qui l'ont guérie. Aussi, pour le bien de tout le monde, je vous autorise à publier ma lettre et je conseille à mes collègues de faire comme moi, c'est un conseil d'ami que je leur donne. »

» P.-J. LABRUNIE (de Paris), 68, rue Sedaine. »

Théâtre de Saumur

Dimanche 5 avril 1885,

Représentation donnée par les Artistes du Théâtre d'Angers

Les Deux Orphelines

Drame en 8 actes, de MM. Dennery et Cermon.

COMPAGNIE PARISIENNE

TOURNÉES ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES (14^e année)
A. GODFRIN, directeur. — H. DE LANGLAY, administr.

MERCREDI 8 avril 1885,

DENISE

Pièce nouvelle en 4 actes, de M. Alexandre DUMAS fils, de l'Académie française

SOUSCRIPTION

A 1,000,000 D'OBLIGATIONS FONCIÈRES

Du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

On souscrit dès à présent, sans frais, à l'Agence de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, à SAUMUR, 19, rue du Marché-Noir.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

DEMANDE En séparation de biens.

D'un exploit du ministère de Masson, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du trente et un mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, il résulte que M^{me} Marie Courant, épouse de M. Denis Garnier, ancien entrepreneur de travaux publics, demeurant avec lui à Saint-Georges-Châtellais, a formé, contre ledit sieur son mari, M. Ludovic Proust, syndic de faillites, demeurant à Saumur, pris en sa qualité de syndic de la faillite du sieur Denis Garnier, entrepreneur de travaux publics à Saint-Georges-Châtellais, sa demande en séparation de biens.

Pour extrait :
Délivré par moi avoué soussigné et de M^{me} Garoier.

A Saumur, le trois avril mil huit cent quatre-vingt-cinq.

Signé : V. LE RAY.

A VENDRE

VIN ROUGE récolte 1884, 110 francs les 220 litres.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou à son Garde, à Gizeux, par Bourgueil.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, LA PROPRIÉTÉ DE LA VARENNE

Commune de Brain-sur-Allonnes, près Saumur, à 5 kilomètres du chemin de fer d'Orléans, comprenant :

Un joli Castel avec dépendances et jardin, et une Ferme y attenante consistant en bâtiments, terres et prés.

Le tout contenant 7 hectares et traversé par un cours d'eau vive très-poissonneux.

Facilités de paiement.

S'adresser audit M^e PINAULT.

Étude de M^e GAUTIER, notaire.

A VENDRE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Sur les bords de la Loire,

Avec JARDINS et SERVITUDES, à deux kilomètres de Saumur.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

ADJUDICATION AMIABLE

Dimanche 26 avril 1885, à une heure et demie, en l'étude,

DES BIENS

Ci-après,

Appartenant à M^{me} Raimbault-Proustière.

1^o Une maison, à Saumur, Montée-du-Fort;

2^o Seize ares 50 centiares de vigne, aux Maligrolles, commune de Saumur;

3^o Cinq ares 50 centiares de vigne, même lieu.

S'adresser à M^e PINAULT. (325)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

En totalité ou par parties, MAISON

Située rue du Port-Cigogne et rue des Capucins,

Avec vastes servitudes, cour, beau jardin bien arrosé, pompe, etc.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve GOUBERT, au pavillon, rue des Capucins.

Étude de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

Le dimanche 12 avril 1885, à midi et demi,

Étude dudit M^e Pinault :

1^o Une MAISON, sise à Saumur, rue Beaupaire, n° 14, comprenant rez-de-chaussée, deux étages, cour et dépendances;

2^o Une MAISON, sise à Saumur, rue de la Marmaillette, n° 19, comprenant rez-de-chaussée, premier étage, cour, jardin, remise et écurie;

3^o Et 5 ares 50 centiares de TERRE, aux Gruches, commune de Dampierre, exploités par M. GÉVEAU.

S'adresser audit M^e PINAULT, notaire. (216)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PITON, à Tours. (819)

ON DEMANDE un employé, maison BRUNET et PINET, Saumur. S'adresser le samedi.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 12 avril, à midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, Grand'Rue, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, à la vente du mobilier dépendant de la succession de M. et M^{me} Hégron-Davy.

On vendra notamment :

Vaisselle, batterie de cuisine, chaises, tables, huche, buffet, armoire, bois de lit, paillasses, couettes, linge de ménage et une quantité d'autres objets, le tout en parfait état.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n° 8, et de la rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M^e LE BARON, notaire.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Études de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.
et de M^e PINAULT, notaire à Saumur.

VENTE Aux enchères publiques, D'UN PRÉ

DIT LE

Pré-des-Cinq-Jeux

Sis commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,
Appartenant aux mineurs Rousteaux.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche vingt-six avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré.
Aux requêtes, poursuite et diligence de M. Henri Cassius, menuisier, demeurant à Varrains, agissant au nom et comme tuteur ad hoc des mineurs Renée-Marguerite Rousteaux, Marcelle-Louise Rousteaux et Léon-Georges Rousteaux, nommé en cette qualité par délibération du conseil de famille desdits mineurs, du quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton sud de Saumur.

Ayant pour avoué constitué M^e Félix Coquebert de Neuville, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11 ;

En présence ou lui dûment appelé, de M. Auguste Hardouin, propriétaire, demeurant à Saint-Hilaire-Saint-Florent, en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs Rousteaux.

Le dimanche vingt-six avril mil huit cent quatre-vingt-cinq, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e PINAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, appartenant aux mineurs Rousteaux, sur la mise à prix ci-après.

DÉSIGNATION ET MISE A PRIX.

LOT UNIQUE.

Un pré, dit le Pré-des-Cinq-Jeux, sis commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant environ un hectare soixante-seize centiares, joignant au nord et au couchant le sieur Gamichon, au levant le sieur Poitou, au midi le Thouet, porté au cadastre sous les n° 217, 218, 219, section A.

Mise à prix : sept mille francs, ci..... 7.000

S'adresser, pour tous renseignements :

Soit à M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant ;

Soit à M^e PINAULT, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné.

Saumur, le deux avril mil huit cent quatre-vingt-cinq.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, hôtel Blanclet, place de la Bilange.

A VENDRE La Pelouse

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Rue du Château de Launay, commune de Villebernier,

Avec JARDIN de 93 ares, cour, écurie et remise.

Jouissance de suite.

S'adresser à M^e AUBOYER. (226)

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23 (hôtel Blanclet).

A VENDRE OU AFFERMER

Commune de Saint-Martin-de-la-Place :

1° Un pré de 1 hectare 93 ares 45 centiares, à la Boire-Lambault ;
2° Et un pré de 2 hectares 27 ares 73 centiares, au Clos-Léger.

S'adresser à M^e AUBOYER. (299)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication.

Le dimanche 26 avril, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur,

UNE FERME

DITE

LAUNAYE

OU

LES MONTEAUX

Située commune de Vivy, d'une contenance de 18 hectares, actuellement exploitée par les époux BATAIS.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e Brac,

Le lundi de Pâques, 6 avril, à midi.

MAISON

Sise à Saumur, à l'angle des rues du Puits-Neuf et du Marché-Noir,

Occupée par M. ROCHEREAU, bijoutier. — 17 ans de bail.

Loyer : 1.200 fr.

Mise à prix : 21.000 fr.

Etude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le mardi 7 avril 1885, à une heure après midi,

A Saumur, Butte-des-Moulins, au café de Bellevue,

domicile de M. Chupin, ancien facteur,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la succession bénéficiaire dudit sieur Chupin.

Il sera vendu :

Buffet, tables, chaises, tabourets, table de cuisine, verrerie, vaisselle, série de mesures en étain, balance et ses poids en cuivre ;

Bois de lit, sommier, couvertures, draps, traversins, couvre-pieds, édredon, oreillers, rideaux de lit, table de nuit, lit de fer, serviettes, garde-robe pour homme ;

Vin rouge et vin blanc en fûts, bouteilles vides, fûts vides, brouette et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
(326) CH. MILLION.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

A LOUER

Ancienne MAISON FOURNÉE père, nouvellement réparée, rue Verte, n° 2 ;

Remise et écurie.

S'adresser à M. PAUMIER, débitant, place de l'Arche-Dorée. (302)

A LOUER

MAISON

Située au bourg d'Allonnes,

Pouvant servir de maison de campagne ; cour, jardin, servitudes.

S'adresser à M. Mathurin MOREAU, à Allonnes.

M. VERNERY

Opticien

A PONTIVY

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée en cette ville, où je suis visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Dans l'espoir de votre visite, agréer, M., mes salutations les plus respectueuses. VERNERY.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend.

Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'exposition de 1878.

Je possède un grand choix de montures, lunettes, pince-nez, or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longue-vues, etc.

On fait toutes les réparations d'optique demandées.

ENTRÉE LIBRE

HOTEL DE LONDRES, à SAUMUR, pour 8 jours seulement. (295)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle

ÉMISSION

DU

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Du 9 avril 1885.

On peut souscrire dès à présent et sans frais à l'Agence de Ventes et Locations. — L. RENARD, ancien notaire, à Saumur, 16, rue Verte.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasins PICRAT, place du Roi-René. (831)

AVIS

Neus recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION

EN 5 LOTS

Le DIMANCHE 19 AVRIL 1885, à une heure

En l'étude et par le ministère de M^e BRAC

DE

4 MAISONS

A SAUMUR

Et 33 Ares de Terre

SUB SAINT-LAMBERT

Dépendant des successions MOLLAY-PICHON.

1^{er} LOT

MAISON, rue Dacier et rue du Puits-Tribouillet, occupée par M. Molloy, vastes magasins, trois belles caves voûtées.

Mise à prix..... 25.000 fr.

2^e LOT

MAISON, rue de l'Ancienne route de Tours, n° 66, occupée par plusieurs

Mise à prix..... 2.500 fr.

3^e LOT

MAISON, derrière la précédente, jardin et jeu de boules, loués à la Société du Petit-Caporal.

Mise à prix..... 2.000 fr.

4^e LOT

Autre MAISON, en bon état, ayant deux étages, cour commune, grand jardin clos de murs et boire.

Mise à prix..... 1.300 fr.

5^e LOT

33 ARES DE TERRE, sur le chemin de l'Airault, commune de Saint-Lambert.

Mise à prix..... 1.800 fr.

S'adresser, pour renseignements, à M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange. (327)

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^s de bains, Maisons de Produits hygiéniques (Lire la Notice.)

LOTÉRIE DES ARTISTES MUSICIENS

GROS LOT: 100.000^e Second et dernier Tirage Jeudi 30 Juillet prochain

Le montant des Lots est déposé à la Banque de France. DERNIERS BILLETTS: UN FRANC. Adresser sans retard espèces, chèques ou Mandats-poste à M. Ernest DETER, Secrétaire général, Directeur de la loterie, 18, Rue Grange-Batelière, PARIS.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cusiné.

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS

SAUMUR

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU. Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAX, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.